



Compte Rendu **Conseil municipal du 12 mars 2015**

Le Conseil municipal s'est réuni le jeudi 12 mars 2015 à 19h00, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur René MOREAU, Maire de VEYNES.

Avant d'ouvrir la séance, le Maire donne la parole aux personnes du public qui souhaiteraient s'exprimer.

LA PAROLE AU PUBLIC

Les éléments suivants ne reprennent pas l'intégralité des échanges mais les éléments les plus importants.

Monsieur Leblond : à propos du centre équestre Equisoleil : la Fontenil est dans un état lamentable, il faudrait peut être le nettoyer. Quand le service de nettoyage passe avec le broyeur, tout le bois tombe dans le Fontenil. Envisagez vous de nettoyer cet adoux ?

René Moreau : nous sommes bien au courant du problème du Fontenil, qui est un problème d'ensemble. Nous chargeons actuellement un bureau d'études d'une mission sur le marais des Iscles et le Fontenil. Il n'est pas souhaitable que l'on intervienne de manière ponctuelle sur ce Fontenil, il faut traiter l'ensemble du problème, c'est-à-dire de sa source jusqu'au marais des Iscles.

Monsieur Lebond : de plus, la voirie est régulièrement inondée, et détériorée de ce fait.

René Moreau : la ville de Veynes a été mise en demeure par le Préfet de mettre en conformité son réseau d'assainissement. Une étude est en cours également à ce sujet.

Monsieur Leblond : il faudrait trouver une solution pour que l'eau puisse s'infiltrer, comme cela a été vu avec Christian Aubert.

René Moreau : si une solution provisoire peut être trouvée, tant mieux mais il s'agit d'un vrai problème d'ensemble à traiter comme tel.

Jean-Luc Blanchard : l'association Bonvenon a rencontré le Maire le 3 février au sujet des populations migrantes sur Veynes. Vous deviez rencontrer le Préfet au sujet des familles Badalyan et Kumakhadov. Nous n'avons aucune nouvelle et vous vous étiez engagé à soutenir la demande de titre de séjour pour que ces personnes puissent s'intégrer. Où en est-on ?

René Moreau : une réunion a eu lieu récemment à Gap à ce sujet : la famille Badalyan était une

préoccupation au cours de cette réunion. J'ai demandé à plusieurs reprises ce rendez-vous au Préfet : le dossier Badalyan est en train d'être revu, il ne souhaite pas me rencontrer avant, mais seulement après. J'ai de nouveau fait part de mon insistance pour que la régularisation de cette famille soit regardée de très près avec une issue favorable.

Jean-Luc Blanchard : et pour la famille Kurmakhadov ?

René Moreau : je m'en entretiendrai avec le Préfet également, mais les problématiques sont différentes que pour la famille Badalyan. Cette dernière comprend des grand-parents qui ont été régularisés. De plus, le père de famille a été arrêté par la gendarmerie récemment et il est assigné à résidence, avec sa famille. C'est un non-sens alors que le dossier est à nouveau à l'étude. J'ai transmis tous ces éléments au Préfet. Je voulais défendre en priorité cette famille Badalyan et profiter de cet échange pour discuter de la situation de la famille K.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

PROPOS PRELIMINAIRES DU MAIRE

René Moreau : je souhaite faire une mise au point car, à deux reprises, un des conseillers municipaux de notre groupe a été interpellé au sujet de l'eau. Allons nous privatiser l'eau ?

Je réponds catégoriquement NON, jamais je n'ai fait part de cette éventualité et jamais l'eau ne sera privatisée sous mon mandat.

Je tenais à faire publiquement cette mise au point.

Il est procédé à l'appel des conseillers municipaux.

APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil municipal le **compte-rendu de la séance du 17 février 2015.**

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Le Maire passe à l'ordre du jour et donne la parole à Madame Fabienne DARINI, Adjointe à la Culture, au Sport et au Tourisme.

COMMISSION CULTURE SPORT TOURISME

Conventions d'utilisation du gymnase du LEP Pierre Mendès France

Madame DARINI rappelle aux conseillers municipaux que la commune bénéficie d'une mise à disposition des locaux du gymnase. Pour cette année scolaire 2014/2015, la région et le LEP proposent de distinguer les activités ayant lieu dans le cadre d'entraînement et celles intervenant à titre exceptionnel les samedi et/ou dimanche.

Par ailleurs, l'école élémentaire envisageant d'utiliser le gymnase pour une activité escalade. Il convient également de signer une convention avec le LEP et la Région.

Marie-Christine Mouraret : il n'était pas possible de faire passer ces 12h d'utilisation de l'école à titre gracieux ?

Fabienne Darini : cela n'a pas été possible et, lors des dernières utilisations de ce type, c'était déjà payant.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES ET SOCIALES

Convention avec le département relative aux repas confectionnés par le collège

Madame Jacqueline MARCELLIN rappelle que la majorité des enfants scolarisés dans le primaire et fréquentant la cantine prennent leurs repas dans les locaux du collège. Il est proposé par le collège et le département de passer une nouvelle convention pour y intégrer des dispositions relatives aux Protocoles d'Accueil Individualisé (pour les enfants souffrant d'allergies alimentaires notamment).

Marie-Christine Mouraret : cette convention n'a rien à voir avec le tarif ?

Jacqueline Marcellin : non, il s'agit d'intégrer ces PAI.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

COMMISSION URBANISME TRAVAUX CADRE DE VIE ET ENVIRONNEMENT

En l'absence de Bernadette SAUDEMONT, Adjointe à l'urbanisme, le Maire présente les délibérations.

Marché de maîtrise d'oeuvre pour la construction d'une médiathèque / salle de spectacles : avenant n°1

Le Maire rappelle l'attribution du marché de maîtrise d'oeuvre pour la construction d'une médiathèque / salle de spectacles à un groupement d'entreprises pour un montant de 503 534 € HT. Il précise que ce montant, présent à l'acte d'engagement, était erroné dans la mesure où le tableau de répartition des honoraires comportait une erreur de calcul. Le marché s'élevait, après correction, à 565 622 € HT.

Il est proposé de passer un avenant pour arrêter le forfait définitif de rémunération à 597 149 € HT, soit une augmentation de 18,59 % , mais de seulement 5,25 % par rapport au montant corrigé du marché initial.

René Moreau : dès que j'ai constaté cette erreur, j'ai négocié avec les architectes, qui ont accepté de réduire un peu leur rémunération en termes de pourcentage. Mais j'étais en position délicate dans la mesure où le contrat avait été signé par le maire de l'époque.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Aménagement de l'avenue Picasso : convention financière avec le SyME 05

Le maire rappelle que le Conseil municipal avait approuvé le principe de faire intervenir le SyME 05 pour procéder à l'enfouissement des réseaux secs dans le cadre de l'aménagement de l'avenue Picasso.

La commune venant d'être destinataire de la convention financière du SyME, il est proposé de signer la convention prévoyant une participation financière de 69190 €, plafonnée à 76 109 €.

Marie-Christine Mouraret : que signifie la plafonnement à 76 109 € ?

René Moreau : cela signifie que si le taux de tolérance de 10 % est dépassé par le SyME, la commune ne versera pas plus que 76 109 €.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

COMMISSION FINANCES ADMINISTRATION

Le Maire donne la parole à Monsieur Jean Paul ARTIGUES pour la présentation des comptes administratifs.

Approbation du Compte administratif 2014

Budget principal

Jean-Paul Artigues présente les résultats 2014.

Un document expliquant les écarts entre le CA 2014 et CA 2013 est présenté aux conseillers municipaux.

Marie-Christine Mouraret : le remplacement de personnel présentant une dépense supplémentaire de 41 000 € correspond il uniquement aux TAP ?

René Moreau : Non, il s'agit des remplacements de titulaires, tous services confondus. Souvent, on retrouve une recette correspondante de l'assureur de la commune pour les risques statutaires. De plus, d'une manière générale, les charges sociales ont augmenté, suivant la progression du personnel.

Claudette Marseille : la somme de 7000 € correspondant aux tickets restaurants est brute. La commune doit récupérer une partie de cette somme sur le salaire des agents.

René Moreau : oui, c'est le cas mais on explique là l'augmentation des dépenses et la part du personnel se retrouve sur un autre compte.

On note aussi une augmentation des dépenses de l'ordre de 7000 € liée à la participation employeur pour la prévoyance.

Michel Gaignaire : le surcoût du fleurissement en 2014 comprend 2000 € supplémentaires pour l'achat de fleurs et 15 000 € pour la prestation du paysagiste pour le rond point ?

René Moreau : oui, le surcoût représente 17 000 € répartis en 2000 € de fleurs et 15 000 € de prestation pour le rond-point.

Pour les voies et réseaux, on note également une augmentation par rapport au réalisé 2013, mais la dépense correspond toutefois aux prévisions budgétaires telles qu'elles figuraient au BP 2014.

Par ailleurs, la nacelle a été plus utilisée que les années antérieures, d'où un surcoût de l'ordre de 12000 €.

Claudette Marseille : combien ont coûté les illuminations ?

René Moreau : les factures seront comptabilisées sur 2015 seulement car les prestations de location ont été facturées seulement fin décembre. De plus, j'ai un litige à régler avec le fournisseur pour du matériel qui ne convient pas à la municipalité et qui n'est pas conformé aux attentes de la commune.

Marie-Christine Mouraret : je suis surprise que tout le monde s'étonne de la baisse des dotations, telle que présentée pour expliquer un des écarts les plus importants entre 2013 et 2014. Prend-on réellement l'argent là où on devrait le prendre ? La BCE aide en ce moment les banques et les collectivités souffrent du manque de moyens.

René Moreau : la réalité s'impose à nous et je me dois de proposer différentes choses :

- soit on augmente les impôts ;
- soit on ne fait plus d'investissements sur notre commune ;
- soit on essaie de faire des économies, sans forcément porter atteinte au service public.

Marie-Christine Mouraret : si c'est ne pas augmenter les impôts mais anéantir ce qui se fait aujourd'hui sur les TAP, ça se discute. Mais nous en parlerons lors du vote du budget 2015.

Budget de l'eau

Jean-Paul Artigues présente les résultats 2014.

René Moreau : le prix de l'eau est très faible à Veynes mais il n'a jamais été dans nos intentions de privatiser l'eau.

Budget de l'assainissement

Jean-Paul Artigues présente les résultats 2014.

Budget du cinéma

Jean-Paul Artigues présente les résultats 2014.

René Moreau : il n'est pas question de privatiser le cinéma, on cherchera plutôt à améliorer les recettes avec la création de la médiathèque.

Budget du réseau de chaleur

Jean-Paul Artigues présente les résultats 2014.

Marie-Christine Mouraret : les comptes de gestion correspondent-ils à toutes les écritures des différents CA ?

Aurélie Villoin (Trésorière) : il est totalement impossible que ça ne corresponde pas, les comptes administratifs tels que présentés et les comptes de gestion qu'il vous est demandé d'approuver ne peuvent être que strictement identiques.

En l'absence du Maire, les comptes administratifs 2014 sont soumis à l'approbation des membres du Conseil municipal.

Les comptes administratifs du budget principal et des budgets annexes sont approuvés à l'unanimité.

Affectation des résultats Budget principal

Jean-Paul Artigues propose l'affectation des résultats 2014 sur le prochain budget.

L'affectation proposée est approuvée à l'unanimité.

Affectation des résultats budget de l'eau

Jean-Paul Artigues propose l'affectation des résultats 2014 sur le prochain budget.

L'affectation proposée est approuvée à l'unanimité.

Affectation des résultats budget de l'assainissement

Jean-Paul Artigues propose l'affectation des résultats 2014 sur le prochain budget.

L'affectation proposée est approuvée à l'unanimité.

Affectation des résultats budget du cinéma

Jean-Paul Artigues propose l'affectation des résultats 2014 sur le prochain budget.

L'affectation proposée est approuvée à l'unanimité.

Affectation du réseau de chaleur

Jean-Paul Artigues propose l'affectation des résultats 2014 sur le prochain budget.

L'affectation proposée est approuvée à l'unanimité.

Approbation des comptes de gestion

Aurélié Villoin, trésorière, rappelle que les comptes de gestion 2014 sont strictement identiques aux comptes administratifs, ligne par ligne, avec des montants identiques, et ce pour chacun des budgets de la commune.

Ils sont vérifiés par différents services de l'État et par les services de la commune

Toutes les pièces justificatives sont également vérifiées.

René Moreau : il s'agit exactement de la traduction de la comptabilité de la commune au niveau de la trésorerie.

Jean-Paul Artigues soumet aux membres du Conseil municipal les comptes de gestion du trésorier, budget par budget.

Les comptes de gestion 2014 sont approuvés à l'unanimité, budget par budget.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.